



20 mars 2007

Journée d'information sur la Coopération décentralisée :

Les nouveaux instruments d'aide extérieure
de l'Union européenne, et l'action menée
par la Représentation permanente de la France



France, Europe et coopération décentralisée



La France a soutenu l'approche des collectivités locales dans les négociations sur les instruments d'aide extérieure de l'Union au sein du Conseil.

En effet, la coopération décentralisée présente des atouts qui lui permettent d'apporter une vraie plus-value à l'aide extérieure de l'UE :

- l'appropriation ;
- le partenariat ;
- le co-financement ;
- la subsidiarité.



France, Europe et coopération décentralisée



- 1) les nouveaux instruments d'aide extérieure de l'UE offrent de nombreuses opportunités aux collectivités locales françaises ;
- 2) La France, par sa Représentation permanente, est disponible pour aider les collectivités locales françaises qui souhaitent lancer des actions de coopération décentralisée au niveau européen.



Les nouveaux instruments d'aide extérieure de l'Union européenne et la coopération décentralisée



Les nouveaux instruments



6 instruments politiques :

- L'Instrument de coopération au développement (ICD)
- L'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)
- L'Instrument de pré-adhésion (IPA)
- L'Instrument de coopération économique
- L'Instrument « Droits de l'Homme »
- Instrument pour la coopération en sûreté nucléaire

3 instruments de réponse de l' UE aux crises :

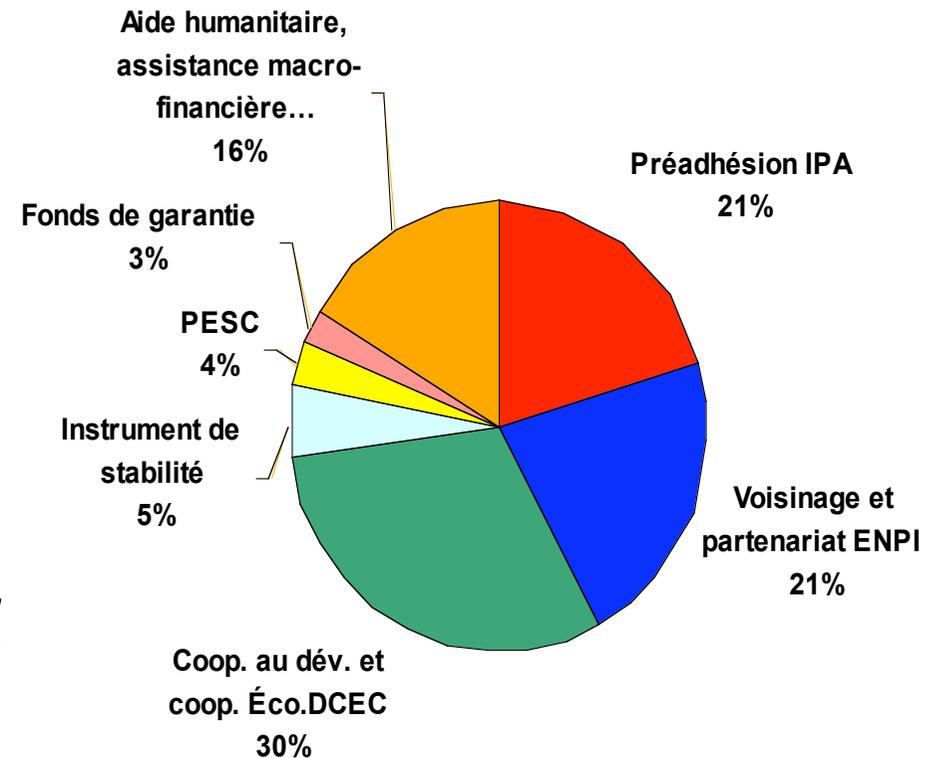
- Instrument d'aide humanitaire
- Assistance macro-financière
- Instrument de stabilité



Aide extérieure : éléments financiers



- ICD : 16 897 M€
- IEVP : 11 181 M€
- IPA : 11 565 M€
- ICE : 172 M€
- IDH : 1 104 M€
- I. de stabilité : 2 354 M€
- Sûreté nucléaire : 524 M€





ICD : le programme ANE (1)



- Reconnaissance des collectivités locales par le programme « Rôle des acteurs non-étatiques et des **autorités locales dans le développement** » (art.14) dans l'Instrument de Coopération au Développement (ICD).
- Les grands objectifs du programme ANE :
 - promouvoir une société solidaire et autonome ;
 - sensibiliser les citoyens européens aux questions de développement ;
 - établir une coopération plus efficace, favoriser les synergies et le dialogue entre réseaux de la société civile et associations représentant les autorités locales.
- Le champ géographique couvert (ICD+IEVP+FED) est élargi par rapport à l'ancienne ligne « coopération décentralisée ».



ICD : le programme ANE (2)



- Quels domaines d'interventions ?
 - activités dans les pays en développement :
 - renforcer le développement et les processus participatifs ,
 - appui aux processus de développement des capacités,
 - encourager les processus de compréhension mutuelle,
 - faciliter la participation des citoyens au développement
 - sensibilisation de l'opinion publique européenne au développement, promotion de l'éducation au développement ;
 - coordination et communication entre réseaux de la société civile et des autorités locales.
- 1 639 Meuros pour 2007-2013, dont un maximum de 15 % pour les collectivités locales (soit 246 Meuros sur toute la période, soit environ 35 Meuros/an, contre 18 Meuros sur 2004-2006)



L'ICD : les autres programmes (1)



- Si le programme ANE est un instrument **dédié**, orienté vers les acteurs, il n'empêche pas la participation des collectivités locales aux autres programmes d'aide extérieure de l'UE.
- Ainsi, les collectivités locales peuvent également faire valoir leur expertise dans d'autres programmes thématiques de l'ICD, et plus particulièrement :
 - le programme « Environnement durable et gestion des ressources naturelles » (art.13 ICD) ;
 - le programme « Sécurité alimentaire » (art.15 ICD), notamment les aspects « sécurité alimentaire en liaison avec le développement rural et local, y compris les infrastructures, la nutrition, la démographie et l'emploi, les migrations, la santé et l'éducation »



L'ICD : les autres programmes (2)



- le programme « Migrations et asile » (art.16), qui comprend une dimension « co-développement » (renforcement des capacités pour établir des politiques migratoires favorisant le développement, mesures de soutien à l'intégration...)
- le programme « Investir dans les ressources humaines » (art.12), aborde des domaines dans lesquels les collectivités locales peuvent apporter une expertise :
 - santé ;
 - éducation ;
 - égalité hommes-femmes ;
 - culture ;
 - emploi et cohésion sociale ;
 - jeunesse et enfance.



Programmes thématiques de l'ICD



Développement social	1 060
Environnement	804
Acteurs non étatiques	1 639
Sécurité alimentaire	1 709
Migration	384

en millions d'euros

Protocole sucre ACP: 1 244 millions d'euros



Programmes géographiques de l'ICD



Programmes géographiques

Amérique latine	2 690	26,7%
Asie	5 187 (+ 22 M€ pour 2007)	51,6%
Asie centrale	719	7,1%
Afrique du Sud	980	9,8%
Moyen Orient	481	4,8%

en millions d'euros



Les autres Instruments d'aide extérieure (1)



- L'IEVP indique (art.14.g.i) que « les organismes publics ou parapublics, les administrations ou les collectivités locales et leurs regroupements » sont éligibles aux financements communautaires. Cet instrument remplace MEDA et TACIS.
- Pour l'IPA, l'article 19.1 (Règles de participation et d'origine, éligibilité aux subventions) stipule que :
« La participation aux procédures de marchés publics ou de contrats de subvention (...) ouverte à toutes les personnes physiques (...) d'un État membre, d'un pays bénéficiaire du présent règlement, d'un pays bénéficiaire de l'IEVP, ou d'un État membre de l'EEE, et à **toutes les personnes morales** établies sur le territoire d'un tel pays ou État. » Cet instrument remplace PHARE, SAPARD et ISPA.



Les autres Instruments d'aide extérieure (2)



de nombreux domaines de l'IEVP correspondent à des champs d'expertise des collectivités locales, notamment :

- Promotion du **dialogue et de la réforme politique** : Etat de droit et bonne gouvernance, efficacité de l'administration publique ;
- Stimuler le **développement durable**, protéger l'**environnement** ;
- Poursuivre les efforts de développement aux niveaux local et régional, en **milieu rural** comme en **milieu urbain**, pour réduire les déséquilibres ;
- promotion du développement social, de l'égalité hommes-femmes, de la non-discrimination, de l'emploi et la protection sociale, du dialogue social ;
- Appuyer des politiques de promotion de la santé, l'éducation et la formation, l'accès aux services et l'éducation à la santé ;
- Soutenir la démocratisation, le développement de la société civile



PHARE actuel – IPA demain ?



- 3 domaines peuvent intéresser les collectivités locales même si il n'y a pas de « fléchage » spécifique :
- le renforcement des capacités administratives, dans le sens de la décentralisation. La Commission finance des jumelages entre administrations, dont des jumelages portant sur la préparation des fonds structurels et donc le renforcement des capacités de l'échelon local ;
- Volet renforcement de la cohésion économique et social, qui vise au développement régional. Les porteurs de projets peuvent être les collectivités des pays bénéficiaires. Elles peuvent s'associer en partenariat avec les collectivités françaises ;
- Enfin, seulement en Turquie : la Commission finance des jumelages entre villes, surtout dans les régions centre et sud-est
- IPA pourrait reprendre ces approches.



Coopération décentralisée et pays ACP



- Accords de Cotonou signé en 2000, conclu pour 20 ans entre l'UE et 78 pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) prévoient que :
 - 10% des crédits du FED sont prévus pour la réalisation des programmes et projets des ANE ;
 - les collectivités locales participent (depuis 2005) à la conception des programmes au même titre que les ANE.
- Instrument financier : Les fonds du 9ème FED peuvent être engagés jusqu'au 31/12/2007 (montant 13,5 Mds euros)
- Montant du 10^{ème} FED (2008-2013) : 22,7 Mds euros – l'appui à la décentralisation serait un secteur de concentration possible de l'aide du 10^{ème} FED.



Coopération décentralisée : quelle stratégie
développer ?

Quelle aide la Représentation Permanente de la
France peut-elle apporter ?



Le processus de programmation



- « Bruxelles » n'est pas un « guichet » ! Ses actions suivent une logique dans laquelle, pour réussir, les opérateurs de la coopération décentralisée doivent s'insérer.
- Exemple : la programmation dans l'IEVP

Documents De stratégie

- ▶ Analyse de la situation
- ▶ stratégie de réponse
- ▶ secteurs prioritaires
- ▶ 7 ans
- ▶ révision à mi-parcours

Programmes Indicatifs Pluri-annuels

- ▶ en général, joints aux documents de stratégie
- ▶ arrêtent des allocations globales et par priorités
- ▶ pour 3-4 ans

Action Progr./Joint CBC Progr.

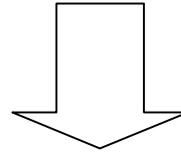
- ▶ annuels
 - ▶ décrivent les projets à financer
 - ▶ définissent le budget par fiches projet
 - ▶ décision CE
- Engagement fonds



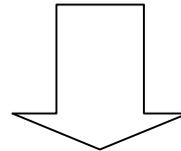
La PEV : du « politique » au « technique »



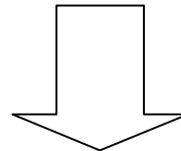
1) Le plan d'action voisinage : un document politique



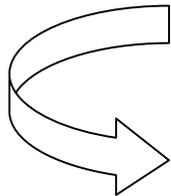
2) Le document de stratégie-pays 2007-2013 : un diagnostic



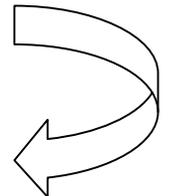
3) Le programme indicatif national 2007-2010 : les grandes pistes



4) Les plans de financement annuels : mesures « concrètes »

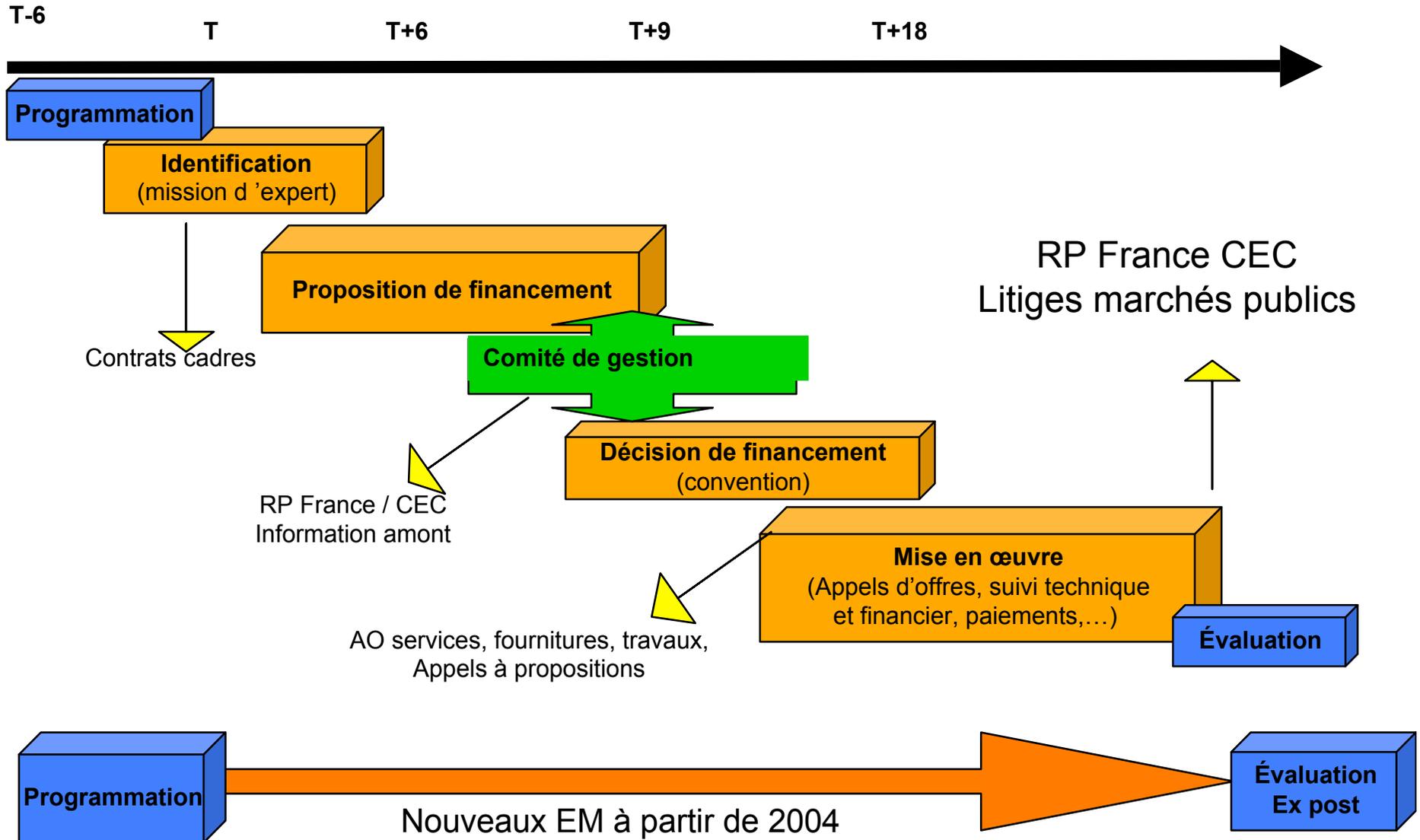


Appels d'offres / appels à propositions





Le cycle du projet





Axes pour une stratégie d'influence (1)



- Les collectivités locales ont intérêt à exploiter toutes les possibilités ouvertes par les nouveaux instruments d'aide extérieure, car :
 - le champ couvert par le programme ANE dans le DCI, malgré son intérêt, demeure « restreint » par la présence / compétition avec les ONG. Financièrement, le champ maximal de leur action dans le cadre du programme ANE est limité (15 % max de ce programme thématique de l'ICD) ;
 - elles ont une expérience à mettre en avant dans les domaines couverts par les autres instruments (appropriation, partenariat, cofinancement, subsidiarité).



Axes pour une stratégie d'influence (2)



- Impact de la déconcentration de l'aide sur le lobbying : « moins à Bruxelles, plus dans les délégations de l'UE et dans les pays partenaires »
- Objectif : obtenir l'inscription dans les documents de stratégie pays et les programmes indicatifs nationaux de priorités correspondant à des politiques que les collectivités locales sont les plus à même d'exercer.
- Méthode : faire connaître l'expertise française aux interlocuteurs potentiels, afin de convaincre les autorités locales, nationales, et communautaires de la pertinence des solutions proposées.
- S'appuyer sur les réseaux français sur place (Ambassades, missions économiques, partenariats avec des collectivités locales des pays bénéficiaires...).



Le soutien de la RP aux collectivités locales



- La cellule « Entreprises et coopération » de la Représentation Permanente de la France effectue un suivi des décisions prises dans le cadre des programmes d'aide extérieure de l'UE.
- Ses membres sont présents dans les comités de gestion relatifs aux différents programmes. Toutefois, nous sommes dans une période de transition, la forme des futurs comités n'est pas encore arrêtée.
- L'accompagnement des collectivités locales françaises – opérateurs de l'aide extérieure de l'UE se fait par des comptes-rendus des décisions prises en comités de gestion. Ces comptes-rendus sont disponibles sur un site Internet dédié. L'abonnement est gratuit.
- Un « vade-mecum » de la coopération décentralisée avait été publié en juin 2005. Il sera prochainement mis à jour.



La cellule « Entreprises et coopération »



La Cellule Entreprises & Coopération - Microsoft Internet Explorer

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Précédente Recherche Favoris

Adresse <http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm> OK Liens >>

Service économique et commercial Accueil CEC :: Où sommes-nous ? :: Adresses utiles
Présentation :: Prestations :: Organigramme :: UE mode d'emploi

Service économique & commercial

Cellule Entreprises & Coopération

Abécédaire des programmes

A	B	C	D
E	F	G	H
I	J	K	L
M	N	O	P
Q	R	S	T
U	V	W	X
Y	Z		

La Cellule Entreprises & Coopération assure une mission d'information et d'appui auprès de tous les opérateurs français impliqués dans les programmes communautaires d'aide extérieure, elle est constituée de 2 pôles ...

[en savoir plus](#)

Une équipe est à votre service. Organigramme et coordonnées de contacts.

[en savoir plus](#)

Les Institutions et organes communautaires, la présence française à Bruxelles, les sources d'information ... 40 pages sur le mode d'emploi de l'Union européenne...

[en savoir plus](#)

Pour permettre aux opérateurs français de mieux se préparer aux appels d'offres dans le cadre des programmes communautaires d'aide extérieure, la Cellule Entreprises & Coopération met à votre disposition une palette de prestations :

- suivi des programmes
- séminaires d'information
- rencontres thématiques
- "Networking" ...

[en savoir plus](#)

« Fenêtre sur l'Europe » est une revue mensuelle gratuite d'information sur les affaires communautaires réalisée par la Cellule Entreprises & Coopération. Envoyée uniquement par messagerie électronique, « Fenêtre sur l'Europe » informe les opérateurs sur les principaux sujets d'actualité communautaire liés principalement à

[en savoir plus](#)

Inventaire des projets

Se connecter :

identifiant

mot de passe

entrer

S'inscrire

[En savoir plus](#)

[Se désinscrire](#)

Terminé

Internet

Démarrer Boîte de réception - Micr... La Cellule Entreprises ...

FR << >> 16:46